

No. 2.

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria 1853.

BILL.

Acte pour amender l'acte pour mieux
assurer l'indépendance de l'assem-
blée législative de cette province.

Reçu et lu, la 1ère fois, mardi, le 24 août 1852.

Seconde lecture, mardi, le 7 septembre 1852.

M. SMITH de Frontenac.

QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.